



Paris, le 24 septembre 2009

A la veille de l'ouverture du sommet du G 20 à Pittsburgh le Conseil d'analyse économique franco-allemand a remis à M. François d'Aubert le rapport d'étape sur la place des paradis fiscaux dans la déstabilisation de la finance mondiale.

La lutte effective contre les abus des paradis fiscaux est une des priorités et un acquis substantiel de la coopération internationale pour faire face à la crise financière. La large convergence de vues entre le Président de la République française et la Chancelière d'Allemagne fédérale partagée avec nos partenaires européens a permis que des résolutions de grande portée soient arrêtées dans ce domaine au sommet du G20 d'avril 2009 à Londres.

Les gouvernements ont pris l'engagement de suivre attentivement les mesures décidées ensemble et d'intensifier leurs efforts conjoints. Pour en suivre la bonne application la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Mme Christine Lagarde, et le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, M. Eric Woerth, ont mis en place la délégation générale à la lutte contre les juridictions et territoires non coopératifs confiée à M. François d'Aubert, ancien ministre.

Celui-ci a demandé au Conseil d'analyse économique franco-allemand que préside du côté français M. Christian Stoffaës, président du conseil d'administration du CEPIL, d'approfondir l'analyse de la place des paradis fiscaux dans la crise financière. Dans le prolongement des travaux qu'il mène pour rassembler des vues communes entre économistes des deux pays sur la crise, conduits sous l'égide de M. Paul Mentré, inspecteur général des Finances, et de M. Charles Blankart, professeur à l'Université Humboldt, le CAEfa a mis en place un groupe d'études composé d'économistes et de praticiens de la finance et du droit des affaires sous la direction de Mme Catherine Lubochinsky, professeur à l'Université de Paris 2 Panthéon Assas, qui remet aujourd'hui son rapport d'étape.

Reconnaissant qu'une des causes majeures de la crise financière réside dans l'insuffisante évaluation des risques par les acteurs des marchés financiers, qui a autorisé la spéculation à crédit avec des fonds propres minimes ou sans couvertures de risques, l'attention du G20 s'est portée sur les règles prudentielles édictées par le Forum de Bâle de la stabilité financière.

Les paradis fiscaux sont connus à titre principal pour leur contribution à l'évasion fiscale à travers le secret bancaire. Un aspect moins commenté est de permettre la création rapide et à moindres frais de sociétés écrans sous la forme de fiducies, trusts, fondation sans bénéficiaires et sans règles comptables permettant les placements anonymes et les engagements dissimulés dans les véhicules hors bilan, produits dérivés, etc. L'intérêt des paradis fiscaux pour ceux qui les utilisent est l'opacité, qui a contribué à autoriser des effets de levier démesurés, à propager les risques de manière insidieuse, à créer des dysfonctionnements majeurs qui ont engendré un risque systémique débouchant sur l'ébranlement du système financier international.

Contact : CAEfa, caefa_parisberlin@yahoo.fr, 01 41 02 21 87 ou 06 72 11 01 05

[Pour en savoir plus sur le Conseil d'Analyse Économique franco-allemand](http://www.cepii.fr/francgraph/partenaires/caefrancoallemand/caefa.htm)
<http://www.cepii.fr/francgraph/partenaires/caefrancoallemand/caefa.htm>